

6. Puisque tous les Canadiens sont maintenant inscrits au code par un numéro d'assurance sociale, quels efforts font le ministère du Revenu national et le ministère du Travail pour retrouver l'employé admissible?

7. Existe-t-il un mécanisme administratif de liaison entre les ministères fédéral et provinciaux du Travail qui a pour objet de retrouver les employés admissibles?

8. Quels efforts fait-on en vue d'être mieux en mesure de retrouver les employés admissibles?

L'hon. Bruce Mackasey (ministre du Travail): 1. Versements au compte d'ordre du Code canadien du travail (Normes) et montants payés de ce compte aux employés admissibles, jusqu'au 31 décembre 1970:

Année financière	Versements au compte \$	Paiements du compte aux employés \$
1965-1966	10,277	1,032
1966-1967	108,567	25,399
1967-1968	274,135	105,472
1968-1969	229,538	89,584
1969-1970	190,717	65,193
1970-31 déc.	91,120	34,879

2. Sommes déclarées propriété de Sa Majesté du chef du Canada:

Année financière	Montant néant \$
1968-1969	
1969-1970	40,346
1970-31 déc.	137,458

3. Solde au compte d'ordre du Code canadien du travail (normes) au 31 décembre 1970: \$404,991

4. Aucune, si ce n'est la déclaration de l'employeur affirmant qu'ils ne peuvent être retrouvés

5. Un programme selon lequel le ministère du Revenu national (Impôt) est chargé de trouver les employés et de les informer de leur droit est actuellement à l'essai; on utilise les numéros d'assurance sociale pour trouver les adresses.

6. Voir 5 ci-dessus.

7. Non.

8. Voir 5 ci-dessus.

*LE REMBOURSEMENT DES SOMMES TROP VERSÉES POUR DES PASSAGES SUR DES VOLS INTERNATIONAUX

Question n° 730—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Quelles mesures ont été prises par le ministre de la Consommation et des Corporations afin d'assurer que les consommateurs qui ont été surchargés pour des vols internationaux payés comptant seront remboursés et quel montant cela représente-t-il?

2. Le ministre a-t-il ordonné une enquête en ce qui concerne la possibilité a) de complicité, b) de publicité trompeuse?

3. Quelles mesures ont été prises dans chacun des cas?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Étant donné que les vols internationaux relèvent de la Commission canadienne des transports, la question a été confiée au ministre des Transports.

[M. Skoberg.]

2. a) Les tarifs aériens pour passagers ne tombent pas sous la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. b) La question ne semble pas entrer dans le champ de l'article 330 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

3. Voir réponses à 1 et 2.

LES ACCUSATIONS PORTÉES AUX TERMES DES ARTICLES 212 ET 213 DU CODE CRIMINEL

Question n° 876—**M. Forrestall:**

Au cours de chacune des dix dernières années, combien d'accusations a-t-on portées aux termes des articles 212 et 213 du Code criminel du Canada et quels ont été les résultats?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Le BFS nous communique les renseignements suivants: La ventilation des accusations portées aux termes de l'article 212 du Code criminel (conseiller le suicide ou aider quelqu'un à se donner la mort) n'est pas disponible, étant donné que ces accusations sont groupées avec celles qui sont portées aux termes d'autres articles du Code. Le BFS ne possède pas de chiffres sur les accusations portées aux termes de l'article 213 du Code criminel (tentative de suicide). Le tableau ci-dessous donne toutefois le nombre de condamnations pour les années 1958 à 1967 inclusivement.

Nombre de condamnations aux termes de l'article 213 du Code criminel du Canada

Année	Total	Amende	Sursis		Prison	Autre
			Avec surveillance	Sans surveillance		
1967	440	59	281	59	40	1
1966	414	36	156	148	74	—
1965	383	36	121	159	67	—
1964	298	26	91	130	51	—
1963	276	31	111	93	41	—
1962	241	25	84	73	59	—
1961	207	14	75	73	45	—
1960	207	23	78	72	34	—
1959	189	23	61	53	52	—
1958	267	75	77	59	56	—

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—L'ENGAGEMENT DE M. JACQUES VÉZEAU

Question n° 919—**M. Caouette:**

Est-ce que M. Jacques Vézeau, de Rouyn, est à l'emploi du ministère de l'Expansion économique régionale et, a) dans l'affirmative, (i) depuis quand (ii) à quel salaire, b) dans la négative, (i) travaille-t-il dans la Fonction publique (ii) pour quel ministère (iii) en quelle qualité (iv) depuis quand (v) à quel salaire?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Non. a) (i) sans objet; (ii) sans objet; b) (i) Non. (ii) sans objet; (iii) sans objet; (iv) sans objet; (v) sans objet.